



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 46

N° CC2024-07-08

OBJET :

**RATTACHEMENT DU
PROJET DE
REVITALISATION DE
CENTRE-BOURG DE
MONTAIGUT EN
COMBRAILLE À
L'OPÉRATION DE
REVITALISATION DE
TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS DE
SAINT ELOY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 17 juillet 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Jean-Claude BELLARD ayant donné procuration à Jean-Yves ARNAUD ; François BRUNET ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sabine MICHEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jacques LOUIS-FERANDON ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; David SABY ayant donné procuration à Michel BANCAREL ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Bernard GRAND ;

Excusés remplacés par le suppléant : Sylvain DURIN remplacé par Gilles CHAMPOMIER ; Marie TARDIVAT remplacée par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Pascale JEAN ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;



Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2018- 1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Loi ELAN)

Vu la convention d'ORT du février 2023, signée entre l'Etat, la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy, les communes de Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne et Pionsat, les partenaires,

Considérant que la commune de Montaigut en Combraille a sollicité les services de l'Etat le 29 janvier 2024 sur le projet de revitalisation du centre-bourg de la commune en vue d'engager une opération de revitalisation de territoire, rattachée à la convention cadre du Pays de Saint Eloy,

Considérant qu'après échange avec les services de la Direction Départementales des Territoires la commune répond pleinement aux attendus d'une ORT comme défini à l'article 303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le document PADD du PLU de la commune, adopté en 2018, mentionne explicitement la volonté de revitaliser le centre-bourg, qu'un plan guide a été élaboré pour définir notamment des actions dans le domaine de l'aménagement des espaces publics et particulièrement la requalification de l'ilot dit « Quincaillerie »,

Considérant que la commune de Montaigut a sollicité, en date du 19 mars 2024 PSE afin de rattacher le projet de revitalisation de la commune de Montaigut en Combraille à l'ORT du Pays de saint Eloy,

Considérant que les services de l'Etat, ont recommandé de solliciter les moyens de l'ingénierie au travers des cheffes de projet Petites Villes de demain, les services de la DDT et les acteurs impliqués dans le projet de territoire,

Propose au Conseil Communautaire :

- Valider le principe de rattachement de Montaigut à la convention cadre de PSE,
- Pour ce faire d'autoriser la signature d'un avenant à venir, correspondant à ce rattachement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Valide le principe de rattachement de Montaigut à la convention cadre de PSE,

- Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant à venir à ce rattachement et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines le 23 juillet.

Le Président

Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes